

Top Chien & Chat

Les conditions de souscription de ce produit

Produit d'assurance
proposé par



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La souscription d'un contrat Top Chien & Chat (y compris la garantie optionnelle Pack Chien & Chat+) est uniquement possible si le preneur d'assurance ou le partenaire cohabitant de celui-ci dispose via BNP Paribas Fortis :

- d'un contrat Top Habitation d'AG OU
- d'un contrat Auto d'AG OU
- de deux autres contrats d'AG de la liste suivante : Top Familiale, Top Vélo, Providis Protection Juridique Globale, Top Accidents.

Le preneur d'assurance doit être âgé d'au moins 18 ans et avoir sa résidence principale en Belgique.

Lors de la souscription du contrat le chien ou le chat doit être :

- identifié par une puce électronique et
- en ordre de vaccination conformément aux recommandations du vétérinaire.

Le preneur d'assurance doit en plus disposer d'un passeport européen pour le chien.

A la souscription, un chien doit avoir moins de 7 ans et un chat moins de 8 ans.

Nous n'assurons pas :

- Le chien de sauvetage ;
- Le chien ou le chat qui :
 - a un lien avec le travail de police ou le gardiennage professionnel ;
 - participe à un sport qui permet au propriétaire de gagner un prix en espèces ;
 - participe à un spectacle avec un but lucratif ;
 - fait partie d'un élevage amateur, professionnel ou commerçant. Cette exclusion ne concerne pas l'élevage occasionnel tel que défini par la législation régionale qui vous est applicable.